

Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels à compter de la session 2022

NOR : MENE2121399N

Note de service du 25-10-2021

MENJS - DGESCO A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La présente note de service définit le format des évaluations ponctuelles organisées par le recteur d'académie dans les enseignements optionnels, à compter de la session 2022 du baccalauréat général et technologique, pour les candidats individuels.

Sont dits individuels :

- les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement ;
- les candidats inscrits dans un établissement privé hors contrat ;
- les candidats inscrits dans un établissement français à l'étranger ne bénéficiant pas d'une homologation pour le cycle terminal ;
- les candidats inscrits au Cned en scolarité libre, conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

Ces évaluations ponctuelles sont adossées aux programmes des enseignements optionnels pour les classes de première et de terminale. Elles ne sont mises en place que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent.

.....

Droit et grands enjeux du monde contemporain (voie générale)

Évaluation orale

Durée : 20 minutes (sans préparation)

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation porte sur la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement optionnel de droit et grands enjeux du monde contemporain de la classe

terminale de la voie générale, défini dans l'arrêté du 19 juillet 2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

Ce programme comporte :

- une partie « obligatoire » : introduction et première partie ;
- des thématiques que les candidats doivent avoir étudiées, à raison de 3 sur 5.

Structure

À partir d'un dossier personnel composé et présenté à l'examineur par le candidat, ce dernier expose pendant 10 minutes son analyse, puis répond aux questions de l'examineur durant 10 minutes.

Le dossier

Le candidat remet au jury le jour de l'évaluation ponctuelle un exemplaire d'un dossier écrit de cinq pages minimum à dix pages maximum (hors annexes), complété éventuellement par des annexes strictement utiles, qui présente le développement d'une problématique en lien avec l'un des thèmes de la seconde partie du programme. Il dispose d'un second exemplaire de ce dossier pendant sa préparation et sa présentation. L'analyse présentée doit émaner d'une réflexion personnelle du candidat prenant appui sur des fondements juridiques. Le dossier lui-même ne fait pas l'objet d'une évaluation.

La rédaction et le contenu du rapport sont personnels au candidat.

Déroulement de l'évaluation

Le candidat est interrogé par un évaluateur, qui est un professeur ayant en charge l'enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain.

L'évaluation se déroule en deux temps.

Dans un premier temps, le candidat présente son dossier, sans être interrompu, pendant une durée maximale de 10 minutes.

Dans un second temps, l'évaluateur l'interroge sur le contenu de son dossier, sa démarche de construction et sur son analyse de la problématique développée, ainsi que sur la première partie du programme, pendant 10 minutes.

Notation

L'évaluation est notée sur 20 points.

L'évaluateur statue conformément à la grille d'évaluation publiée en annexe à la présente note de service.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur
général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

[1] Arrêté du 16 juillet 2018 portant organisation et volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées sanctionnés par le baccalauréat général.

[2] Arrêté du 16 juillet 2018 portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, séries sciences et technologies de la santé et du social (ST2S), sciences et technologies de laboratoire (STL), sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A), sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), sciences et technologies du management et de la gestion (STMG), sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR), sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD).

Annexe 1

[Enseignement optionnel - 200 m sauvetage aquatique - Évaluation ponctuelle](#)

Annexe 2

[Enseignement optionnel EPS - Badminton - Évaluation ponctuelle](#)

Annexe 3

[Évaluation ponctuelle orale pour les candidats individuels dans l'enseignement optionnel Droit et grands enjeux du monde contemporain \(DGEMC\) - Grille d'évaluation](#)